

# LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES EN CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 MAI 2024

Article 4 de l'ordonnance n°2021-1310 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements

<u>DELIBERATION N°2024-150</u>: CHOIX DES MODALITES DE VOTE POUR LA SEANCE - APPROUVEE Le conseil communautaire décide de procéder au vote des rapports à l'ordre du jour de la séance du 27 mai 2024 via un vote électronique à scrutin public ou secret.

#### <u>DELIBERATION N°2024-151</u>: ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 AVRIL 2024 - APPROUVEE

Le conseil communautaire approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 10 avril 2024.

#### <u>DELIBERATION N°2024-152</u>: DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - AIDES ECONOMIQUES COMMUNAUTAIRES - APPROBATION DU REGLEMENT D'ATTRIBUTION - APPROUVEE

Le conseil communautaire,

- Approuve le projet de règlement d'attribution du dispositif d'aides communautaires annexé à la délibération, en lien avec le dispositif AAP1.1 du LEADER du GAL Auvergne-Rhône-Alpes Cantal, en faveur de l'économie de proximité;
- Autorise Madame le Président à octroyer les aides communautaires aux entreprises éligibles par décision de la Présidente prise par délégation du conseil communautaire, dans la limite de l'enveloppe budgétaire annuelle;
- 4 Autorise Madame le Président à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette démarche.

#### <u>DELIBERATION N°2024-153</u>: DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - EXTENSION D'UNIPLANEZE - APPROBATION DU CREDIT BAIL IMMOBILIER / CESSION FONCIERE - APPROUVEE

Le conseil communautaire,

- 4 Approuve le projet de contrat administratif de crédit-bail immobilier à intervenir entre Saint-Flour Communauté et la SAS UNIPLANEZE, tel qu'annexé à la délibération ;
- 4 Approuve l'intégration de la parcelle cadastrée section AD 219 d'une surface de 6 193 m², et la surface définitive issue de la division des parcelles AD 204 et 217 en cours de bornage au contrat de crédit-bail immobilier à intervenir avec la SAS UNIPLANEZE, représentant une aide de Saint-Flour Communauté d'un montant prévisionnel de 74 400 € ;
- 4 Autorise Monsieur Jean Jacques MONLOUBOU, 1er Vice-Président de Saint-Flour Communauté, à procéder aux ajustements nécessaires non substantiels dudit contrat qui pourraient intervenir du fait du bornage définitif des parcelles assiette des constructions dudit contrat ainsi qu'en phase de publication de l'acte administratif au bureau de la publicité foncière et à signer ledit contrat administratif de crédit-bail immobilier;
- 4 Autorise Madame le Président à signer tout document et pièces financières nécessaires à l'aboutissement de ces démarches.

## <u>DELIBERATION N°2024-154</u>: TOURISME - ADOPTION DE L'ANNEXE OPERATIONNELLE ET VALIDATION DU BUDGET PRIMITIF 2024 DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL - APPROUVEE

Le conseil communautaire,

- 4 Valide le budget primitif 2024 de l'Office de Tourisme des pays de Saint-Flour dans la limite des crédits budgétaires inscrits au budget primitif 2024 de Saint-Flour Communauté concernant la participation à l'office de tourisme, et réajustée à hauteur de 413 000 €, taxe de séjour incluse ;
- 4 Autorise Madame le Président à verser la participation à l'Office de Tourisme des pays de Saint-Flour à hauteur maximale de 413 000 €, taxe de séjour comprise, pour l'exercice 2024 ;
- ♣ Approuve l'annexe opérationnelle 2024;
- 4 Autorise Madame le Président à signer ladite annexe opérationnelle au nom de Saint-Flour Communauté ainsi que tout document relatif à sa mise en œuvre.

<u>DELIBERATION N°2024-155</u>: AMENAGEMENT INTERIEUR DES LOCAUX DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DE SAINT-FLOUR – MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT

#### ET DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DU FONDS VERT 2024 - APPROUVEE

Le conseil communautaire,

- Approuve le plan de financement dudit projet ;
- 4 Décide de solliciter une subvention auprès de l'État au titre du Fonds vert 2024 pour un montant de 136 903,66 €;
- Autorise Madame le Président à signer toutes modifications et pièces relatives à la complétude de ce dossier.

#### <u>DELIBERATION N°2024-156</u>: ENGAGEMENT D'UNE CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE: DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU FEADER - APPROUVEE

Le conseil communautaire approuve la sollicitation d'une subvention auprès du FEADER – Mesure T01 pour la phase 1 Emergence de la charte forestière de territoire selon le plan de financement prévisionnel présenté dans la délibération et autorise Madame le président à effectuer les démarches et signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette action.

#### <u>DELIBERATION N°2024-157</u>: HABITAT - CONVENTIONS PROGRAMMEES D'AMELIORATION DE L'HABITAT - AJUSTEMENTS APRES CONCERTATION - APPROUVEE

Le conseil communautaire approuve les projets de conventions OPAH et OPAH-RU, tels qu'annexés à la délibération et autorise Madame le Président à signer lesdites conventions ainsi que toutes les autres pièces nécessaires à sa mise en œuvre.

#### <u>DELIBERATION N°2024-158</u>: MARKETING TERRITORIAL - PARTENARIAT ENTRE L'UNION SPORTIVE SANFLORAINE ET SAINT-FLOUR COMMUNAUTE - APPROUVEE

Le conseil communautaire approuve la convention de Marketing territorial sportif conclue avec l'Union Sportive Sanfloraine et valable jusqu'au 31 décembre 2028 et autorise Madame le Président à signer ladite convention ainsi que toute pièce nécessaire à sa mise en œuvre.

### <u>DELIBERATION N°2024-159</u>: APPROBATION DE LA CONVENTION DE TRAVAUX RELATIVE A LA MISE EN SOUTERRAIN PARTIELLE DE LA LIGNE ELECTRIQUE ARCOMIE/SAINT-FLOUR - APPROUVEE

Le conseil communautaire,

- ♣ Approuve les termes du projet de la convention de travaux relative à la mise en souterrain partielle de la ligne électrique aérienne 63 kV Arcomie /Saint-Flour entre les pylônes 101 et 93 avec RTE (Réseau de Transport d'Electricité) annexée à la délibération ;
- 4 Autorise Madame le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires à la finalisation du partenariat avec RTE et à l'ajustement de la convention en conséquence ;
- 4 Autorise Madame le Président à signer ladite convention ;
- ♣ Décide de mettre en oeuvre cette opération et autorise Madame le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ces démarches.

#### <u>DELIBERATION N°2024-160</u>: PORTAGE DE REPAS A DOMICILE - CONVENTION AVEC LES OPERATEURS - REGULARISATION 2023 - APPROUVEE

Le conseil communautaire

- ♣ Décide de fixer le montant des régularisations 2023 à verser aux opérateurs tel que défini dans la délibération ;
- ◆ Décide de fixer la participation par repas pour l'année 2024 à verser aux opérateurs telle que précisée dans la délibération, dans le cadre de la reconduction expresse de la convention ;
- 4 Autorise Madame le Président à signer tous documents contribuant à sa mise en œuvre.

#### <u>DELIBERATION N°2024-161</u>: ENTENTE DU BASSIN BROMME-SINIQ-GOUL - ANNEXE FINANCIERE A LA CONVENTION DE CRÉATION - APPROUVEE

Le conseil communautaire approuve l'annexe financière à la Convention de création de l'Entente du Bassin Bromme, Siniq et Goul et autorise Madame le Président à signer ladite annexe financière, à effectuer les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la délibération.

## <u>DELIBERATION N°2024-162</u>: TRANSITION ENERGETIQUE - CRÉATION D'UNE SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉES (SAS) IMPLIQUANT LE TERRITOIRE POUR LE PORTAGE DES PROJETS DE PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES - ADOPTION DU PROJET DES STATUTS - APPROUVEE

Le conseil communautaire,

- Décide de s'engager dans un programme de massification de la production et la consommation locales d'énergies renouvelables sur son périmètre d'intervention avec la mobilisation générale de tous les acteurs du tissu économique et citoyens ;
- ♣ Décide pour ce faire de la mise en place d'un outil juridique majoritairement public permettant d'impulser les projets sur le territoire et d'en conserver leur valeur ajoutée, et d'intégrer en complémentarité les différents projets existants ou à venir en la matière ;

- ♣ Décide de créer une société d'investissement locale pour le portage des projets de production d'énergies renouvelables de type SAS, structure juridique permettant la création de filiales au regard des différents projets et actionnaires susceptibles d'investir;
- ♣ Approuve le projet de statuts de la Société par Actions Simplifiées dont l'objet est la production d'énergies renouvelables, tel qu'annexé à la délibération ;
- ♣ Décide que le Co actionnaire de Saint-Flour Communauté sera désigné par le Conseil Communautaire ;
- ↓ Décide de prendre une participation au capital de cette Société par Actions Simplifiées dans la limite des crédits budgétaires 2024 votés à hauteur de 200 000 €;
- Décide d'ouvrir un compte au nom de la société auprès d'un établissement bancaire et d'y déposer le capital social;
- 4 Autorise Madame le Président à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de cette démarche et à déposer le dossier de demande d'immatriculation au greffe.

#### <u>DELIBERATION N°2024-163</u>: SOLLICITATION DE LA SAFER POUR EXERCER SON DROIT DE PREEMPTION POUR MOTIF AGRO-ENVIRONNEMENTAL - APPROUVEE

Le conseil communautaire autorise Madame le Président à solliciter la SAFER afin qu'elle exerce son droit de préemption pour motif agro-environnemental sur les parcelles 2, 3, 4, 6, 7, 8, 31, 43 et 49, section ZD de la commune de Tanavelle et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la délibération.

## <u>DELIBERATION N°2024-164</u>: CONVENTION TERRITORIALE D'ÉDUCATION AUX ARTS ET À LA CULTURE (CTEAC) - ADOPTION DE L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION-CADRE ET DE L'ANNEXE N°5 RELATIVE A LA PROGRAMMATION 2023-2024 - APPROUVEE

Le conseil communautaire,

- 4 Approuve l'avenant n°1 à la Convention-cadre Territoriale d'Education aux Arts et à la Culture (CTEAC) prolongeant la durée de ladite convention d'un an à compter du 31 août 2023 et jusqu'au 31 août 2024 ;
- 4 Approuve l'annexe n°5 à la convention-cadre Territoriale d'Education aux Arts et à la Culture (CTEAC) précisant le programme d'action 2023-2024 ;
- 4 Dit que les demandes de financement nécessaires sont déposées auprès des partenaires EAC que sont la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes, le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, le Conseil départemental du Cantal, la Caisse d'Allocations Familiales du Cantal et tout autre partenaire financier pouvant être mobilisé, conformément à la délégation consentie à la Présidente par le Conseil communautaire ;
- 4 Autorise Madame le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires pour mettre en œuvre ces opérations et à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ces démarches.

#### <u>DELIBERATION N°2024-165</u>: FETE DE LA MUSIQUE - MODIFICATION DES MODALITES DE PARTICIPATION FINANCIERE - APPROUVEE

Le conseil communautaire approuve la modification des modalités financières accordées aux propriétaires de débits de boissons organisant la production d'un artiste/d'un groupe pour la fête de la musique telles qu'exposées dans la délibération et décide de fixer à 300 € le montant de ladite participation par débit de boisson.

## <u>DELIBERATION N°2024-166</u>: RESSOURCES HUMAINES - MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS - ASSISTANT(E) DE DIRECTION - MECANISME DE CREATION / SUPPRESSION D'UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS COMPLET 35/35<sup>EME</sup> - APPROUVEE

Le conseil communautaire,

- ↓ Décide de mettre à jour (mécanisme de création suppression) l'emploi permanent à temps complet d'assistant(e) de Direction dans les conditions décrites dans la délibération ;
- ♣ Autorise Madame le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce recrutement (arrêtés, contrats de travail, conventions et éventuels avenants);
- Décide de modifier le tableau des emplois en conséquence ;
- 4 Décide de prévoir au budget les crédits nécessaires à la rémunération et au paiement des charges sociales de cet emploi.

## <u>DELIBERATION N°2024-167</u>: RESSOURCES HUMAINES - MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS - INFOGRAPHISTE / WEBMASTER - MECANISME DE CREATION / SUPPRESSION D'UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS COMPLET 35/35<sup>EME</sup> - APPROUVEE

Le conseil communautaire,

- ♣ Décide de mettre à jour (mécanisme de création suppression) l'emploi permanent à temps complet d'infographiste / webmaster dans les conditions décrites dans la délibération ;
- 4 Autorise Madame le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce recrutement (arrêtés, contrats de travail, conventions et éventuels avenants);
- Décide de modifier le tableau des emplois en conséquence ;

♣ Décide de prévoir au budget les crédits nécessaires à la rémunération et au paiement des charges sociales de cet emploi.

<u>DELIBERATION N°2024-168</u>: RESSOURCES HUMAINES - MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS - CREATION DE POSTE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « PARCOURS EMPLOI COMPETENCES » (PEC) AU SEIN DU SERVICE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE ET DU SERVICE ENTRETIEN DES BATIMENTS - EMPLOI NON PERMANENT A TEMPS NON COMPLET 24/35<sup>EME</sup> - APPROUVEE

Le conseil communautaire,

- 4 Décide de créer un emploi dans le cadre du dispositif « Parcours emploi compétences » à temps non complet dans les conditions décrites dans la délibération ;
- Décide d'engager les démarches nécessaires pour ce recrutement en collaboration avec les services de France Travail (date prévisionnelle de recrutement : 1er juin 2024);
- 4 Autorise Madame le Président à recruter l'agent éligible au Parcours Emploi Compétences ;
- 4 Autorise Madame le Président à signer l'ensemble des documents afférents à cette embauche (contrats de travail, conventions et éventuels avenants);
- 4 Décide de modifier le tableau des emplois en conséquence ;
- ♣ Décide de prévoir au budget les crédits nécessaires à la rémunération et au paiement des charges sociales de cet emploi.

#### <u>DELIBERATION N°2024-169</u>: AUTORISATION DE RECOURS AU SERVICE INTERIM DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU CANTAL – APPROUVEE

Le conseil communautaire autorise Madame le Président à faire appel au Service Intérim du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Cantal en vue de recruter tout agent nécessaire au bon fonctionnement des services de Saint-Flour Communauté dans le cadre du décret n°88-145 du 15 février 1988 susvisé et à signer l'ensemble des documents afférents à cette adhésion (conventions de prise en charge et éventuels avenants).

#### **DELIBERATION N°2024-170:**

INFORMATION - DECISIONS DE LA PRESIDENTE PRISES PAR DELEGATION

A Saint-Flour, le 27 mai 2024

Céline CHARRIAUD

La Présidénte

Affichée le 3 juin 2024